



Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme recrute

Agent d'exploitation du Parc technique

Pôle Aménagement, Attractivité et Solidarités des Territoires / Direction des Services Routiers / Parc Technique Départemental / Exploitation

Cadre d'emplois
Adjoints techniques territoriaux

Les candidats titulaires de la Fonction Publique ou inscrits sur liste d'aptitude devront impérativement fournir une copie du dernier arrêté de situation administrative ou de l'attestation de réussite au concours

PROFIL DE POSTE

Sous l'autorité du responsable de chantier, l'agent du Parc technique Départemental (PTD) est chargé d'assurer l'entretien du réseau routier. Il participe à la viabilité hivernale (VH) et travaille dans le cadre des métiers spécifiques du PTD (Signalisation Horizontale, glissières, Finisseur d'Intervention Rapide, Point A Temps Automatique, terrassement...).

ACTIVITES

1 - Entretien la route et ses dépendances

- Assurer l'entretien des chaussées, des ouvrages d'assainissement routier, des dépendances et des équipements de la route
- Effectuer la pose et la maintenance des signalisations temporaires (balisage de chantiers, déviations...)
- Vérifier pendant les tâches d'entretien la fonctionnalité des routes pour assurer la sécurité des usagers

2 - Assurer l'exploitation de la route

- Assurer les interventions liées à la viabilité hivernale
- Assurer les travaux d'entretien routiers (SH, glissières, FIR, PATA, terrassement...)

3 - Entretien les petits et gros matériels

- Effectuer l'entretien courant des engins (niveaux, lavage, graissage, ...)

4 - Assurer l'entretien des locaux et ses alentours

- Faire du ménage et du petit bricolage

5 - Activités spécifiques

- Conduire des engins spécifiques
- Travailler sur 2x2 voies
- Faire l'entretien basique du matériel

EXPERIENCES ET COMPETENCES**1 - CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES**

- Techniques de maintenance et d'entretien du matériel
- Règles et consignes de sécurité au travail
- Règles de sécurité et de signalisation des chantiers sur le domaine routier
- Réglementation de la voirie routière départementale

2 - COMPETENCES TECHNIQUES

- Respecter les consignes orales et écrites
- Appliquer les règles et consignes de sécurité
- Utiliser les matériels et les équipements de protection individuelle
- Appliquer les normes et techniques de fonctionnement et d'utilisation du matériel routier
- Prévoir les besoins en outils, produits et matériaux pour les travaux routiers
- Conduire des engins de chantiers
- Mettre en œuvre les techniques liées à l'entretien et à l'exploitation des routes
- Signaler et protéger son intervention sur le domaine routier
- Poser les protections et la signalisation temporaire de chantiers
- Poser des éléments de voirie

3 - APTITUDES PROFESSIONNELLES

- Aptitude au travail en équipe
- Réactivité
- Aptitude à communiquer
- Aptitude à rendre compte

LIEU D'EXERCICE DES FONCTIONS

Clermont-Fd / le Brezet

MOTIF DE VACANCE D'EMPLOI

Départ à la retraite

CONDITIONS PARTICULIERES

- Permis B et C exigés, permis E(C) souhaité
- Poste à temps complet
- Prime mensuelle: 320 euros brut
- Prime annuelle : 1920 euros brut

PERSONNES À CONTACTER

Service Emplois et Compétences

04 73 42 29 66 ou 04 73 42 29 68

recrutement@puy-de-dome.fr

M. Yannick FABREGUES

Directeur du Parc Technique Départemental

04 73 98 21 00

CANDIDATURE PAR MAIL UNIQUEMENT

Dépôt des candidatures au plus tard le :

Vendredi 22 Janvier 2021

Merci d'envoyer votre lettre de candidature (*En rappeler la référence: 2021.01.2622*)

et votre curriculum vitae détaillé à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme :

recrutement@puy-de-dome.fr

🔍 PUY-DE-DOME.FR